

10^{ème} Rallye Régional de la Vallée de l'Ognon

Règlement Particulier

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Vendredi 01 octobre 2019
Ouverture des engagements :	Vendredi 01 octobre 2019
Clôture des engagements :	Lundi 28 octobre 2019
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 26 octobre 2019
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 26/10 et..... Dimanche 27/10 de 09h à 12h et de 14h à 18h
Vérifications des documents le	01 novembre 2019 de 13h00 à 19h00. Lieu : Garage PIERRAT à Melisey
Vérifications des voitures le :	01 novembre 2019 de 13h30 à 19h30. Lieu : Garage PIERRAT à Melisey
Heure de mise en place du parc de départ le :	01 novembre 2019 à partir de 13h30
Lieu :	Place du champ de foire à Melisey
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 01 novembre 2019 à 19h00. Lieu :MAIRIE de Melisey
Publication des équipages admis au départ le : 01 novembre 2019 à 21h30. Lieu :MAIRIE de Melisey
Publication des heures et ordres de départ le 01 novembre 2019 à 21h30. Lieu :	MAIRIE de Melisey
Briefing des pilotes	par écrit aux vérifications administratives
Départ du :	Parc fermé Place du Champ de Foire de MELISEY à 08h00 (1 ^{ère} VHC) et 08h20 (1 ^{ère} moderne)
Publication des résultats partiels le :	02 novembre 2019 15 min après la fin de chaque Section
Lieu :	Parc Concurrents
Arrivée :	Place du Champ de Foire à Melisey
Vérification finale le : 02 novembre 2019.....	Lieu : Garage PIERRAT à Melisey
Taux horaire de la main d'œuvre :	60.00 € TTC
Publication des résultats du rallye le :	02 novembre 2019, 30min après le dernier arrivé au Parc Concurrent.
Remise des prix le :	02 novembre 2019 , 1h après l'arrivée du dernier concurrent.
Lieu :	Parc concurrent place du champ de foire à Melisey

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Roye Auto Sport organise le 01 et 02 novembre 2019 le 10^{ème} Rallye de la Vallée de l'Ognon en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté qui a délivré le permis d'organiser n° 71-553 en date du 23 juillet 2019

Comité d'Organisation

Président : Mr CHARTON Francis

Membres : Bénévoles de l'Association Sportive Automobile Roye Auto Sport

Secrétariat du Rallye, Adresse : 12 bis route sous le Mont de Vannes 70270 Saint Barthelemy

Téléphone 06 73 27 16 11 ou 06 80 41 22 52

Permanence du Rallye : Mairie de MELISEY

Lieu, date, horaires : 02 Novembre de 06h00 à 21h00

Organisateur technique

Nom : Mr CHARTON Francis pour l'Association Sportive Automobile Roye Auto Sport

Adresse : 12 Bis Route sous le Mont de Vannes

70270 SAINT BARTHELEMY

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège : Mr Denis DUROC - 0405/147050

Commissaires sportifs : Mme Florence HIRN - 0411/25750

..... Mme Delphine NASAZZI - 0314/11063

Directeur de course : Mr Daniel BLANQUIN - 0303/1941

Directeur de Course Adjoint : Mr Michel LEONATE - 0323/12844

Directeur de Course ES 1-3-5 Fred DELMOTTE - 0411/154521

Adjoint Jacky LEPEULE - 0408/13663

Directeur de Course Suivi PC ES1-3-5 Michel PISSARD - 0409/5461

Directeur de Course ES 2-4-6 Jean-Marc DELOY - 0409/6830

Adjoint Christophe OUDIN 0326/236865

Directeur de Course Suivi PC ES 2-4-6 Martial PEUGEOT - 0411/44386

Médecin Chef : Eliane BRETL

Commissaire Technique Responsable : André LALLEMAND - 0411/55989

Commissaires Techniques : Jean-Louis REVERCHON - 0421/6835

..... Emile TENA - 0305/124058

..... Denis DERCHE - 0314/33547

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Martine REVERCHON - 0409/14505

Chronométrage ES1 :

..... Sylvie AUBERT - 0405/192676 ; Jacques SIGWALT - 0405/11051 ; Liliane VURPILLOT - 0411/31083

Chronométrage ES2

..... Sylvie FAIVRE - 0421/11039 ; Françoise FRANCHI - 0305/214894 ; Gérard GARCHON

Chargés des relations avec la presse : Francis CHARTON - 0421/26216

Voiture Tricolore François NASAZZI - 0314/11062

Voiture Balai Claude PETOT - 0409/3614

1.2P. ELIGIBILITE

Le 10^{ème} Rallye de la Vallée de l'Ognon compte pour

- La Coupe de France des Rallyes 2019 coefficient 2
- Le Challenge Bourgogne-Franche Comté 2019
- Le Challenge ASA Roye Auto Sport 2019

1.3P. VERIFICATIONS

Une confirmation d'engagement pourra être envoyée aux concurrents ayant indiqué une adresse de courriel valide et lisible sur leur bulletin d'engagement.

La liste des engagés comportant les heures de convocation sera mise en ligne après la clôture des engagements (22 octobre 2019) sur le site de l'ASA Roye Auto Sport : <http://club.quomodo.com/asaras70> l'heure de convocation est l'heure limite à respecter.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 10^{ème} Rallye de la Vallée de l'Ognon, doit adresser à Mr CHARTON Aurélien – 9 rue des champs 70270 LA LANTERNE ET LES ARMONTS (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 22 Octobre 2019.....

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum, limité à 150 voitures pour les 3 rallyes

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 335.00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 670.00 €
- Un membre de l'équipage ASA RAS : 320.00 €, deux membres de l'équipage ASA RAS : 300.00 €.
- Groupe de 5 engagements hors ASA RAS reçus dans la même enveloppe : 320.00 € par équipage.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance autorisée sera indiquée sur le carnet d'itinéraire.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont
ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 10^{ème} Rallye de la Vallée de l'Ognon représente un parcours de 145 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38.4 kms.

Les épreuves spéciales sont : ES 1.3.5 « Les Tourbières » 4,4 Km et ES 2.4.6 « Les 4 communes » 8,4 Km

L'itinéraire et le timing horaire figurent dans l'annexe "itinéraire".

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Des prix en espèces récompenseront les concurrents aux classements Scratch, Groupe et Classe.

1) Espèces

	1er	2ème	3ème	4ème	Conditions
Scratch	300.00 €	200.00 €	100.00 €		Sans
Classe	150.00 €				1 à 5 partants
Classe	200.00 €	100.00 €			6 à 9 partants
Classe	250.00 €	125.00 €	60.00 €		10 à 16 partants
Classe	250.00 €	150.00 €	75.00 €	50 €	19 et + partants
Féminine	140.00 €			plus de 3 partantes sinon 70€	

2) Coupes Scratch : 1 coupe aux 3 premiers et au 1^{er} équipage féminin.

Groupe : 1 Coupe par tranche de 10 partants

Classe : 1 coupe par tranche de 6 partants

L'attribution des prix dans les groupes et classes se fera sur la base suivante :

Groupe N et FN confondus, A et FA confondus, Groupe F2000, Groupe GT et Groupe R confondus.

Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

La remise des prix se déroulera le : samedi 02 novembre 2019, 1h00 après la publication des résultats officiels :

Parc groupement à Melisey ,1h00 après l'arrivée du dernier concurrent du rallye Moderne.